



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 43704

### Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes des néphrologues libéraux, suite à la décision, prise le 10 septembre dernier, par le conseil d'administration de la CNAM et relative à la diminution de 50 % de leurs revenus. Ces professionnels s'étonnent d'une telle mesure alors que des propositions de régulation des dépenses dans ce secteur sont en cours d'étude auprès de la CNAM et auprès de son ministère. À cet égard, les représentants de cette profession ont été recus à plusieurs occasions au ministère de la santé en juillet et août dernier pour présenter le schéma médico-économique de régulation des dépenses qui propose une économie de 210 millions, sans déstabilisation d'une profession, par ailleurs, responsable et consciente des enjeux économiques. Compte tenu des charges inhérentes à leur exercice, l'économie proposée par la CNAM de l'ordre de 100 millions de francs conduira la plupart des néphrologues libéraux à la faillite. Il lui demande, face à ces inquiétudes, de bien vouloir lui apporter des éléments de réponse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mignon Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43704

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 octobre 1996, page 5264